

*Circonscriptions électorales—Loi*

les principaux points de vue des chefs de file et des habitants de la région historique de Parkdale.

● (1720)

En 1879, le territoire compris entre la rive est du Humber et la rue Dufferin, au nord du lac Ontario, a été constitué en ce qu'on a appelé le village de Parkdale. En 1979, la population de la vieille circonscription de Parkdale va célébrer le centième anniversaire de cette unité électorale. La circonscription électorale de Parkdale a été créée en application de la loi de délimitation de 1914. Plus tard, c'est-à-dire en 1924, elle a été englobée dans la ville de Toronto. Il serait souhaitable que la nouvelle circonscription fédérale de Parkdale-High Park prévue par la Commission de délimitation de l'Ontario, et qui compte environ 92,000 âmes, soit prolongée vers l'ouest de la Humber jusqu'à la ligne nord, les rues Annette et Dupont, de là à la rue Dufferin puis en redescendant cette rue, jusqu'au lac Ontario. Le nouveau tracé que j'ai proposé rendra mieux compte de la communauté d'intérêts et des caractéristiques sociales, politiques, culturelles et géographiques de Parkdale-High Park. L'actuelle circonscription de Parkdale compte un peu moins de 96,000 habitants, de plus en plus conscients et fiers de leur coin.

La nouvelle circonscription envisagée de Parkdale-High Park regroupe beaucoup d'organisations, de groupes et d'églises cherchant à conserver et à promouvoir un nouvel esprit local. On remarque dans cette zone le *Citizen* de Parkdale, mensuel d'intérêt local, le périodique semi-hebdomadaire de langue polonaise appelé *The Alliancer*, ainsi que le siège de son association mère. On y compte également la section de Parkdale de l'Office d'urbanisme de la ville de Toronto, la Fondation Reymont, le Parkdale Collegiate, le centre culturel lithuanien, l'Église unie de Parkdale, l'église Saint-Casimir, la cathédrale Saint-Joseph, la cathédrale Saint-Jean (église nationale polonaise), les caisses populaires Saint-Stanislas et Saint-Casimir, la plus grande caisse, je pense, du Canada avec 15,000 sociétaires. Je mentionne également la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, la paroisse Sainte-Famille, l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, l'église Saint-Jacques, l'église Saint-Pie-X, l'église Saint-Antoine, l'église Saint-Hélène, l'église anglicane Saint-Marc, l'église anglicane Saint-Jude, l'église de l'Épiphanie, et j'en passe.

Ces églises et organisations locales entretiennent dans la population un esprit communautaire en même temps qu'ils assurent de nombreux services. Elles jouent dans le sens de l'intégration des populations de l'endroit, surtout de ceux de ses membres qui viennent de l'étranger et des autres coins du Canada. Les habitants commencent à s'intéresser aux origines du village de Parkdale qui, comme je l'ai dit, a été créé en 1879.

Les nouvelles limites proposées reconstitueraient mieux la circonscription historique de Trinity, que j'ai représentée à la Chambre des communes pendant la vingt-troisième législature, à partir de 1957. J'estime également que mon projet apporterait moins de chambardements et de déplacements artificiels. La circonscription a un caractère urbain. Mon projet en éliminerait la ligne du CN, qui est tout à fait déplorable comme limite. Dans nos quartiers urbains actuels, il est préférable de choisir comme limite une grande artère routière.

[M. Haidasz.]

Il y a une autre chose à considérer, monsieur l'Orateur. Les circonscriptions fédérales devraient avoir des limites servant les intérêts des gens de la circonscription dans le cadre de la loi. La circonscription de Parkdale-High Park que l'on propose d'élargir légèrement est une communauté très unie ayant de nombreux intérêts communs. Environ la moitié de la population est composée de néo-Canadiens et de leurs enfants. Cela impose des charges supplémentaires sur le plan de la communication, de l'éducation, des services et de la représentation. Il est donc urgent et très important de faire participer au processus démocratique et politique les électeurs de la région au-delà des limites artificielles.

Les députés qui représentent des circonscriptions pluralistes et multiculturelles ont également un autre souci: ils doivent inciter tous les résidents de la circonscription à s'intéresser davantage à la politique et à participer à toutes les activités de notre société. En les encourageant à recourir aux mécanismes légitimes d'action sociale, nous les aiderons à participer et à bénéficier à part entière des institutions démocratiques qui constituent le patrimoine canadien. Nous leur permettrons également de participer au bien-être spirituel et matériel de notre grand pays.

Pour atteindre cet objectif, nous devons avant tout préserver les intérêts communs des gens. Mais ce serait, je crois, plus facile si les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario étudiaient les frontières que je propose respectueusement cet après-midi pour la nouvelle circonscription de Parkdale-High Park.

**M. Cecil Smith (Churchill):** Monsieur l'Orateur, je crois que la Commission a fait un excellent travail en redélimitant les circonscriptions électorales. J'appuie le député de Fort William (M. McRae) qui a dit que le nord de l'Ontario allait perdre un siège à la Chambre. Cela veut dire que les députés qui représentent le Nord devront couvrir une région plus vaste et que chacun d'eux verra son nombre d'électeurs augmenter. La situation est la même de l'autre côté de la frontière, au Manitoba. Le député de Churchill représente une circonscription de 171,072 milles carrés. Je comprends le député qui s'inquiète de voir le nord de l'Ontario perdre un siège. Au Manitoba, une circonscription de 171,072 milles carrés a 62,758 habitants. Au moins une circonscription du Manitoba de 35,000 milles carrés compte 63,000 habitants. Je cite ces chiffres pour vous permettre de faire une comparaison.

A mon avis, la Commission doit examiner tous les facteurs pertinents. Si une circonscription est trop vaste, il faudra en réduire la taille pour faciliter la tâche de son représentant. A l'heure actuelle, il est difficile au député qui représente la circonscription de se rendre partout. Parfois, on ne peut voyager par la route, car il n'en y a pas. Il faut voyager par avion ou par bateau. Si certaines parties de la circonscription sont inaccessibles, le député ne peut pas voir tous ses électeurs et leur accorder les mêmes services que si la circonscription était plus petite.

C'est tout ce que je voulais dire. J'appuie le député de Fort William. Je sais ce que représente la perte d'un siège pour le nord de l'Ontario. Les députés qui représentent les circonscriptions du Nord auront une tâche difficile.